

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MAIRIE de DOMBLANS  
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE DOMBLANS LE 25 JUIN 2019**

Date de convocation : 17 juin 2019	
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 22	
Présents : 18	Votants : 20

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Frachon.**

**Présents** : Roger Ballet, Monique Gaudron, Pierre Breton, Jean Nozière, Chrystel Meulle, Emmanuel Rizzi, Thomas Chanut, Rémi Courtout, Philippe Leseigneur, René Dutruel, Bernard Frachon, Gilles Campy, Christophe Chevassu, Jacques Grillot, Sophie Guillaume -Belle, Jacques Hédin, François Foucquart, Christophe Pitel.

**Excusés** : Laurent Guillemin, Jean Pierre Médigue (pouvoir à Bernard Frachon), Chantal Martelin (pouvoir à Jean Nozière) , Sandrine Gauchet.

**Etude de la prise de compétence Eau et Assainissement par la C.C.B.H.S. :**

La minorité de blocage est acquise au niveau de la CCBHS, donc il n'y a pas de prise de compétence de la Communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour information, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il n'y aura plus d'indemnité pour les présidents de Syndicats.

Pour la commune historique de Domblans, il est présenté le schéma directeur de l'eau potable : couts des travaux rue de Belgique, route de Bréry, défense incendie, station pompage.

L'étanchéité des réservoirs devra être contrôlée.

En 2030, le prix de l'eau et de l'assainissement vont nécessairement augmenter au regard de l'entretien des réseaux et de l'augmentation des normes.

Pour l'assainissement, la commune historique de Domblans a bénéficié de 60 % de subventions pour la réfection du collecteur, rive gauche de la Seille.

Pour l'eau, Bréry n'est pas concerné par Gemapi car adhérente au Syndicat du Tortelet, compétent sur plusieurs comcom. Pour l'assainissement, Bréry est totalement en assainissement non collectif.

A Domblans, le nombre d'abonnés augmente, et la consommation diminue.

La consommation de V33 est prise en compte (1/3 de la consommation), mais il y aurait une sous-estimation des projections.

Au regard de la minorité de blocage, ce jour, un vote de la commune de Domblans n'est pas obligatoire pour la prise de compétence, mais il est toutefois souhaité par le conseil. Vote à mains levées :

Abstention : 0, Contre : 6, Pour : 14.

**Reprise de l'Ordre du Jour :**

- la commune ne préempte pas pour l'acquisition de la maison de Mme Sage Jocelyne, chemin du Gros tilleul ; l'acquéreur est Mme Outhier Rachel.

-Tirage au sort des jurys d'assises : il a eu lieu le 3 juin à Poligny pour Domblans, Mme Marpeau Chantal a été tirée au sort. Pour Bréry, le tirage au sort s'est fait sur le canton de Bletterans ; la commune n'a pas été tirée au sort.

-Bornage de la propriété communale de Bréry avec le Cabinet Vuillemeys et le futur propriétaire : la

commune conserve comme convenu le haut du terrain et l'entrée de la propriété.  
Les différents diagnostics réalisés en 2009 seront adressés au notaire pour l'établissement de la vente.

-Rencontre avec le groupe Carrefour en Mairie, le 19/6 : Echange sur le réaménagement du magasin, sa gestion et sur une nouvelle demande de la société pour installer des pompes à essence. La commune n'est pas favorable à l'installation de pompes à essence.  
Des livraisons de commandes groupées sont possibles sur Bréry.  
Mr le Maire va rencontrer de nouveau le Directeur régional.

-Ecole publique :

Mr le Maire refait un historique de l'affaire à partir du retour d'un enfant à son domicile, soulignant un défaut de surveillance. Il est fait lecture des courriers avec la Direction Académique et le compte rendu de la rencontre des élus avec le Directeur Académique. Préalablement, des parents d'élèves non élus avaient sollicité une salle en mairie pour se réunir avec la présence du Maire, du Maire délégué et de deux adjoints. C'est à partir de cette réunion que les élus ont souhaité transmettre à la Direction Académique les éléments écrits de ces parents, ils ont été reçus sur cette base.  
Les parents d'élèves élus ont été rencontrés par la Direction Académique le 18 juin dernier.  
Lundi 1<sup>er</sup> juillet, une rencontre de tous les parents d'élèves se déroulera à la salle polyvalente de Bréry avec la Direction Académique, sans les élus.  
Plusieurs parents auraient décidé de scolariser leur enfant dans d'autres établissements proches de Domblans.

-Remplacement des stores à l'école par des volets roulants et d'une fenêtre, le jeudi de l'Ascension.  
-Nouvelle gestionnaire des salles des Fêtes au 1<sup>er</sup> juin, Mme Méchighel, en remplacement Mme Chaloyard, en arrêt maladie.  
-Travaux sur la salle des fêtes de Domblans (vitrage) et la Mairie (zinguerie).

-Travaux communaux sur la voirie : attente amendes de police pour travaux sur la RD 120.  
-Aménagement du poids public : l'avis du Conseil Départemental diverge avec celui de la commune (passage piétons, pas de zébra, pas de gravier rouge sur la RD, pas de dents de requins, mettre des jardinières, etc...)  
-les sens interdits et sens unique rue du Faou et de la Desserte sont installés ainsi que le nouvel arrêt de bus scolaire.  
-Dérivation de l'écoulement de l'eau chemin de St Lamain à Bréry  
-Revoir les modalités de fauchage pour plus de réactivité.

Questions diverses :

-compte rendu de la réunion sur le déplacement doux entre Bréry et Domblans: le choix entre l'utilisation de la RD 193 et chemins de l'AF n'est pas tranché, l'étude se poursuit.  
-point sur l'évolution du site internet de la commune, sur la communication de l'actualité, le dialogue avec les élus.  
-l'aire de camping-car est opérationnelle, il reste à poser la signalisation.

**Prochaine réunion Conseil Municipal le 12 juillet 2019 à 19H** (points prévus sur le plan de gestion de la forêt avec l'ONF et sur le déplacement doux)

La séance est levée à 22h 15.

Le Maire de Domblans,  
Bernard Frachon.

